



Conseil économique et social

Distr. générale
5 décembre 2023
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Soixante-deuxième session

New York, 5-14 février 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social

et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le rapport ci-après, présenté conformément à la résolution 2023/12 du Conseil économique et social, passe en revue les lacunes des services sociaux de base qui nuisent au développement social et à la justice sociale. Le Secrétaire général y met en exergue des moyens de mener des politiques sociales plus justes, plus inclusives et plus efficaces telles, en particulier, qu'une évolution plus rapide vers la protection sociale universelle et la prestation de services de santé et d'une éducation de qualité abordables pour tous. Il examine les voies et moyens permettant de traiter les préoccupations sociales de plain-pied avec les cadres de développement : par exemple mobiliser les ressources nationales en faveur des services sociaux moyennant une fiscalité progressive ou la redéfinition des priorités de dépense publique, renforcer l'effort fait au niveau international pour accroître la marge de manœuvre budgétaire au bénéfice du développement social ou encore mener de front les politiques sociales, économiques et environnementales. Pour finir, le rapport comprend des recommandations pour continuer de progresser sur ces questions au niveau national, suivant trois grands axes d'intervention : a) redonner la primauté à des politiques de développement social qui offrent à tous des services de qualité fondés sur des données probantes ; b) veiller à ce que la mobilisation des ressources nationales et internationales soit suffisante pour répondre à l'ampleur des défis que doivent relever les pays en matière de développement social ; c) renforcer la responsabilité, la transparence et les capacités dans le secteur public et systématiser les dispositions institutionnelles plus inclusives.

* Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris l'engagement de ne laisser personne de côté. Cet engagement prend sa source dans une vision sociale du développement fondée sur l'équité, la justice sociale et l'absence de discrimination. De même, la paix et le développement durable ne peuvent devenir réalité que s'ils reposent sur les fondements de la justice sociale et permettent à tous d'être traités justement et équitablement, et, notamment, de bénéficier des mêmes chances, d'un accès égal aux services de base, de l'égalité des droits et d'un partage égal des fruits de la croissance économique.

2. La justice sociale concerne tous les secteurs et activités de l'économie, notamment la santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau, le logement, l'investissement, le commerce et l'emploi. Elle repose sur le constat que tous, dans la vie, ne démarrent pas sur les mêmes bases et met en lumière les obstacles systémiques et les préjugés sociétaux – fondés sur la race, le genre, le handicap, le statut socioéconomique et d'autres facteurs – qui créent et perpétuent les inégalités. Dans le monde du travail, la justice sociale implique l'absence de discrimination, des salaires équitables, le respect du droit du travail, le dialogue social et l'accès de tous à la protection sociale. Dans le domaine de l'éducation, la justice sociale dépasse la seule considération de la réussite scolaire pour comprendre en outre l'égalisation des conditions d'accès et une répartition équitable des ressources et des chances entre individus et entre différents milieux. Dans le domaine de la santé, la justice sociale passe par la lutte contre les inégalités enracinées en matière de pronostic des soins et contre les causes de cet état de fait, notamment les disparités, nullement inévitables, existant d'un pays à l'autre et au sein des pays en matière d'accès aux soins.

3. Nonobstant ces ambitions, le monde manque à l'engagement qu'il a pris d'œuvrer à un développement social inclusif et à la justice sociale pour tous : à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la moitié de la population mondiale reste sur le bord du chemin¹. Un changement radical s'impose, en matière d'engagement, de solidarité, de financement ou encore d'action à mener. Le présent rapport dresse un bilan de la situation et passe en revue les obstacles qui s'opposent actuellement au développement social et à la justice sociale ; il propose enfin quelques moyens d'améliorer l'efficacité et l'équité des politiques sociales. Sur la base du constat que les politiques sociales ne peuvent assurer à elles seules le développement social et la justice sociale, différentes solutions y sont envisagées pour mettre les préoccupations sociales au cœur des cadres de développement et promouvoir des politiques conjointes et coordonnées.

¹ Voir Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable de 2023* (édition spéciale) (New York, 2023). Consultable à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2023/>.

II. Un développement social et une justice sociale entravés par les carences des services sociaux de base

4. En dépit de progrès multiples, le développement social s'est ralenti depuis 2015 et stagne ou régresse depuis 2020². En 2022, 667 millions de personnes dans le monde, selon les estimations, vivaient dans l'extrême pauvreté. D'après les tendances actuelles, 575 millions de personnes devraient encore vivre dans l'extrême pauvreté en 2030³. Seul un tiers des pays devrait atteindre, par conséquent, la cible 1.2 des objectifs de développement durable (réduire de moitié les taux de pauvreté des pays d'ici à 2030)⁴. En 2022, quelque 735 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim, soit 122 millions de plus qu'en 2019. On estime à 600 millions le nombre de personnes qui connaîtront la faim en 2030. À cela s'ajoute le fait que, en raison du coût élevé des aliments nutritifs, des millions de personnes n'ont pas les moyens d'avoir une alimentation saine⁵.

5. Les pays sont également en train de perdre la bataille de l'objectif de développement durable n° 10 sur la réduction des inégalités. Alors que les inégalités de revenus entre pays ont régressé depuis les années 1980, elles n'ont cessé d'augmenter à l'intérieur des pays au cours de la même période. Depuis 1990, 58 % au moins des individus de par le monde ont vu les inégalités de revenus augmenter dans leur pays, contre 26 % pour lesquels ces inégalités ont régressé⁶. Actuellement, les gains des 10 % les plus riches de la population mondiale équivalent à 52 % du revenu total, quand les revenus des 50 % les plus pauvres n'atteignent qu'environ 8 % de ce total. Les inégalités de richesses au niveau mondial sont encore plus aiguës : 76 % de la richesse mondiale est détenue par les 10 % les plus riches, alors que la moitié la plus pauvre de la population se partage 2 % seulement de cette richesse⁷.

6. Au-delà des revenus et de la richesse, l'évolution tendancielle des inégalités se prolonge dans de nombreux domaines déterminants du développement social et du bien-être. Le progrès de la couverture sanitaire universelle a connu un ralentissement par rapport aux acquis observés avant 2015. Environ 57 % des habitants de la planète, soit 4,5 milliards de personnes, n'ont pas d'assurance pour couvrir les services de santé essentiels⁸. Chaque année, en dépit de la simplicité des traitements et des mesures de prévention disponibles, quelque 370 000 enfants de moins de 5 ans meurent de maladies diarrhéiques⁹ ; quelque 3,2 millions de décès sont dus à la

² Voir [A/78/211](#).

³ Banque mondiale, *Poverty and Shared Prosperity 2022: Correcting Course* [Rapport 2022 sur la pauvreté et la prospérité partagée : corriger le tir] (Washington, 2022). Consultable à l'adresse suivante : www.worldbank.org/en/publication/poverty-and-shared-prosperity.

⁴ Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable de 2023*.

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et al., *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023* (Rome, 2023). Consultable à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/documents/card/en/c/CC3017FR>.

⁶ Voir www.wider.unu.edu/sites/default/files/Publications/Working-paper/PDF/wp2021-139-inequality-trends-within-countries-novel-dataset.pdf (en anglais seulement).

⁷ Voir https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2022/01/Summary_WorldInequalityReport2022_English.pdf [Rapport sur les inégalités mondiales (2022) (Résumé en français à l'adresse suivante : https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2021/12/Summary_WorldInequalityReport2022_French.pdf)].

⁸ Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Tracking universal health coverage: 2023 global monitoring report* [Couverture sanitaire universelle : rapport de suivi mondial 2023] (Genève, 2023). Consultable à l'adresse suivante : www.who.int/publications/i/item/9789240080379 (en anglais seulement).

⁹ Voir www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/diarrhoeal-disease.

pollution de l'air intérieur¹⁰ et près de 3 millions de travailleurs meurent des suites d'accidents et de maladies professionnelles évitables¹¹. De même, le montant élevé des dépenses de santé restant à la charge des patients est à l'origine de risques sanitaires importants et constitue un fardeau financier considérable pour les populations. Chaque année, quelque 2 milliards de personnes doivent faire face à des difficultés financières à cause de leurs dépenses de santé, et 1 milliard de personnes ont un reste à charge catastrophique, plus de 10 % du total des dépenses ou des revenus de leur ménage étant consacré aux dépenses de santé. En 2021, 344 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté à cause du coût que représentaient les soins de santé pour leur ménage. Si l'accessibilité financière des soins de santé est une préoccupation majeure, leur qualité est tout aussi préoccupante : quelque 8,4 millions d'habitants de pays à revenu faible ou intermédiaire meurent chaque année en raison de la piètre qualité de ces soins. On estime que plus de la moitié de ces décès auraient été évités s'ils avaient bénéficié d'un système de soins de qualité¹².

7. Le progrès de l'éducation pour tous a également connu un ralentissement depuis 2015. À cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de ses effets durablement dévastateurs, seul un pays sur six devrait atteindre l'objectif consistant à assurer à tous les enfants, d'ici à 2030, une scolarisation complète dans l'enseignement secondaire. On estime à 84 millions le nombre d'enfants et de jeunes non scolarisés et à 300 millions le nombre d'élèves n'ayant pas acquis les compétences de base en matière de calcul et d'alphabétisation¹³. Les ménages pauvres peinent souvent à faire face aux coûts directs de la scolarisation de leurs enfants et aux coûts d'opportunité connexes (manque à gagner). De nombreux enfants n'ont pas encore rattrapé le temps d'apprentissage perdu à cause de la pandémie de COVID-19. Plus faible est le niveau d'instruction, moindres sont les débouchés plus tard dans la vie, que ce soit, notamment, en matière d'emploi, ou d'accès aux services de base (eau, assainissement, électricité)¹⁴. À un niveau d'instruction plus bas, en particulier chez la mère, sont également associés de plus grands risques de retard de croissance et d'émaciation chez l'enfant de moins de 5 ans.

8. Le taux global de scolarisation peut être un indicateur de réussite trompeur si l'on ne tient pas compte de l'assiduité et du nombre des décrochages. En effet, le taux mondial d'achèvement du cursus primaire et secondaire (deuxième cycle du secondaire) est respectivement de 87 % et 59 %, mais ces chiffres masquent d'importantes disparités entre les pays¹⁵. Dans certains d'entre eux, ce sont seulement 19 % des filles et 35 % des garçons qui achèvent leur cursus primaire¹⁶. Si les taux d'achèvement diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, il en va de même pour la qualité et l'adéquation de l'enseignement dispensé. Bien que la pénurie actuelle d'enseignants soit un phénomène mondial, la situation est particulièrement criante en Afrique subsaharienne où l'on comptait en moyenne 38 élèves de primaire par

¹⁰ Voir www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/household-air-pollution-and-health.

¹¹ Organisation internationale du Travail (OIT), *Renforcer le dialogue social au profit d'une culture de la sécurité et de la santé : Les leçons tirées de la crise du COVID-19* (Genève, 2022).

¹² OMS, « Organizing health care services to ensure universal health coverage » [Organiser les services de santé, pour une couverture sanitaire universelle] (en anglais seulement) (note technique, juillet 2023).

¹³ Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable de 2023*.

¹⁴ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Inequality of Opportunity in Asia and the Pacific: Education » [L'inégalité des chances en Asie et dans le Pacifique : l'éducation] (Documents d'orientation sur le développement social, n° 2018-01, Bangkok, 2018) (en anglais seulement).

¹⁵ Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000386852> (en anglais seulement).

¹⁶ Voir <https://genderdata.worldbank.org/indicators/se-prm-cmpt-zs/?gender=female&gender=male&geos=WLD&groups=incomeGroup&view=bar> (en anglais seulement).

enseignant en 2019, plusieurs pays affichant des taux allant jusqu'à 50 élèves par enseignant¹⁷. Ces ratios sont beaucoup plus élevés encore lorsque l'enseignant(e) est qualifié(e) : la proportion moyenne d'enseignants possédant les qualifications minimales requises était de 65 % en 2019, contre 84 % en 2000 ; dans le secondaire, seule la moitié environ des enseignants d'Afrique subsaharienne possédait, en 2019, les qualifications minimales requises.

9. En 2020, 53 % de la population mondiale ne bénéficiait pas d'une couverture de protection sociale, ce qui signifie que 4,1 milliards de personnes étaient dépourvues de toute protection¹⁸. Même pour celles et ceux qui disposent d'une couverture, les niveaux de prestations sont souvent inférieurs aux normes minimales définies dans la Convention de 1952 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (n° 102) de l'Organisation internationale du Travail. Dans de nombreux pays, par exemple, le niveau de prestation offert par les pensions de retraite non contributives est inférieur à 50 % du minimum vital national (période de référence : 2017 à nos jours)¹⁹.

10. L'une des principales raisons de l'absence de protection sociale universelle est l'insuffisance criante des investissements dans les régimes nationaux de protection sociale. D'autres facteurs font obstacle à l'universalité d'accès et de prestations : l'absence de programmes, les carences institutionnelles et administratives, et l'étroitesse des critères d'éligibilité, souvent limités aux couches les plus pauvres de la société. Deux milliards de travailleurs du secteur non structuré de l'économie, ainsi que leurs familles, ne bénéficient d'aucune protection ou doivent compter sur des prestations non contributives, lorsqu'elles existent. Les régimes non contributifs sont généralement financés par le budget général de l'État et ne tiennent pas compte des aléas de la vie. En raison des moyens rudimentaires de mesure de la pauvreté utilisés pour déterminer si une personne peut ou non prétendre à cette protection – fondés, bien souvent, sur des informations obsolètes concernant les revenus et les caractéristiques des ménages –, ces régimes, régulièrement responsables d'importantes erreurs de ciblage, sont donc fondamentalement injustes et inefficaces. Le manque de régimes contributifs destinés aux travailleurs du secteur non structuré peut s'expliquer par les obstacles juridiques qui s'opposent à leur participation, une capacité de cotiser limitée et un manque de respect des règles de la part des employeurs et des travailleurs. De nombreux pays ont ainsi un important « chaînon manquant » : les travailleurs du secteur non structuré qui sont exclus des régimes contributifs mais pas assez pauvres pour bénéficier des régimes non contributifs.

11. Au vu des données les plus récentes, on constate que les dépenses publiques en matière de protection sociale, de santé et d'éducation, quoiqu'en progression lente, sont loin de permettre à tous de bénéficier de services de qualité suffisante. La viabilité financière à long terme des services sociaux repose sur un financement assuré principalement à partir des ressources nationales. Alors que la moyenne mondiale des dépenses de protection sociale est de 12,9 % du produit intérieur brut (PIB) global, ce chiffre n'atteint pas 2 % du PIB dans plus d'un tiers des pays²⁰. Pour les services de santé, la moyenne mondiale des dépenses totales se situe autour de 11 % du PIB. Toutefois, les dépenses moyennes de santé des administrations publiques nationales sont nettement inférieures (5,8 % du PIB), avec, en outre,

¹⁷ Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour Éducation 2030, « Remédier à la pénurie – Garantir un nombre suffisant d'enseignants qualifiés et soutenus en Afrique subsaharienne » (Paris, 2021).

¹⁸ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022 : la protection sociale à la croisée des chemins – bâtir un avenir meilleur* (Genève, 2021). Consultable à l'adresse suivante : www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_848691/lang--fr/index.htm.

¹⁹ Voir <https://social.desa.un.org/sites/default/files/inline-files/Shahra%20Razavi%20-%20PPT%20Presentation%20EGM%20August%202023.pdf> (en anglais seulement).

²⁰ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

d'importantes variations : près d'un tiers des pays, notamment, consacrent moins de 2 % de leur PIB à la santé²¹. La situation de l'éducation est quelque peu différente : en adoptant la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 4 et la Déclaration de Paris, les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sont convenus de consacrer à l'éducation au moins 4 à 6 % de leur PIB, ou 15 à 20 % de leurs dépenses publiques²². Si les pays en développement semblent consacrer relativement plus d'argent à l'éducation qu'à la protection sociale et à la santé, la plupart des pays restent en deçà de l'objectif minimal (4 % du PIB)²³.

12. Faute d'accès à une protection sociale, les familles sont livrées à elles-mêmes pour gérer les aléas de la vie ou les chocs covariables imprévisibles, ce qui en accroît la vulnérabilité et l'insécurité, avec des effets souvent dévastateurs. Faute d'accès à des soins de santé abordables, les travailleurs n'ont souvent qu'une alternative : continuer à travailler alors qu'ils sont malades (et éventuellement contagieux) ou subir une perte de revenus. Des familles entières peuvent basculer dans la pauvreté à cause de dépenses de santé catastrophiques. Dans d'autres cas, les intéressés éviteront souvent de se faire soigner ou repousseront trop longtemps le moment des soins, d'où des décès prématurés. Faute d'accès à une éducation de qualité, les chances sont minces de trouver de meilleurs emplois mieux rémunérés et d'échapper à la pauvreté et à l'état de vulnérabilité dans lequel on se trouve. Par ailleurs, beaucoup renoncent à s'informer et à acquérir des connaissances sur leurs besoins nutritionnels et sur les normes générales de santé. Le nombre réduit des possibilités d'éducation offertes aux filles, entre autres facteurs, peut conduire à des grossesses et des mariages non désirés ou non planifiés. Chez l'enfant, en particulier dans les 1000 jours qui suivent la naissance, la pauvreté et les privations peuvent être causes de malnutrition et de carences, lesquelles sont lourdes de conséquences sur les résultats scolaires et sur les débouchés à l'âge adulte. Pour les personnes en âge de travailler, une situation de chômage, de handicap ou, simplement, de maladie peut faire basculer des familles entières dans la pauvreté. Une grossesse ou un accouchement réduit souvent les chances des femmes face à l'emploi (obtention ou conservation d'un emploi), ou pire, met en danger la vie de l'enfant et de la mère. À défaut de pension de retraite ou de soins de santé, les personnes âgées sont très souvent contraintes de continuer à travailler ou de compter sur le soutien financier d'autres membres de la famille. Toutes ces situations ont des incidences disproportionnées sur les femmes et les filles.

13. L'inégalité d'accès à des services sociaux fondamentaux comme l'éducation, les services de santé et la protection sociale exacerbe l'asymétrie des rapports de force, affaiblit la cohésion sociale et compromet la stabilité. Pour avoir une chance d'échapper à la pauvreté et de vivre en sécurité, en bonne santé et productivement, en pouvant accomplir ce à quoi l'on aspire, il faut que les acquis du développement soient répartis justement, sans exclusive. Pour ce faire, il faut que le secteur social ne soit pas relégué au second plan.

14. Le monde change rapidement, avec ce que cela comporte d'horizons nouveaux, mais aussi de problèmes. Pour que la population profite de ces transformations et n'en soit pas victime, il faut que l'État investisse davantage dans l'humain. Ces investissements favorisent le progrès social, la confiance et la solidarité. Le maintien du statu quo, en revanche, risque de creuser les écarts et de laisser une part croissante de la population sur le bord du chemin, à plus forte raison à un moment où les crises

²¹ Voir <https://apps.who.int/nha/database/Select/Indicators/fr>.

²² Voir https://uis.unesco.org/sites/default/files/documents/education-2030-incheon-framework-for-action-implementation-of-sdg4-2016-en_2.pdf (en anglais seulement).

²³ Voir <http://data.uis.unesco.org/index.aspx?lang=fr&SubSessionId=2b4e63dc-073d-415a-85db-68682b9d4605&themetreeid=-200>.

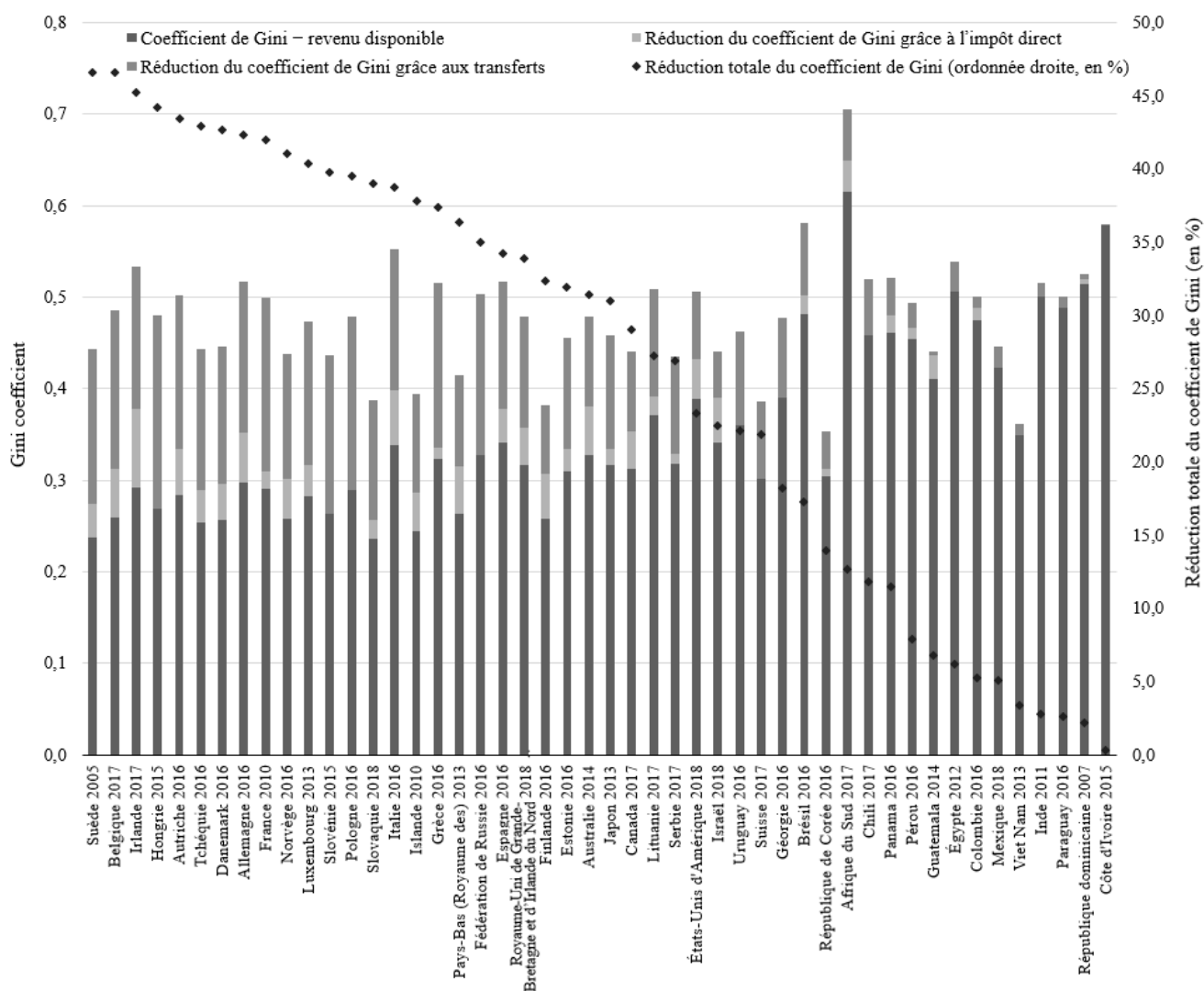
se multiplient et s'accumulent et où de nombreux pays ne sont pas préparés à relever les défis imminents des changements climatiques, du vieillissement de la population et de la transition numérique.

III. Pour des politiques sociales justes, inclusives et efficaces

15. L'accès aux services sociaux de base est avant tout un droit humain. La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Convention relative aux droits de l'enfant (1990) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) font de la protection sociale, de la santé et de l'égalité des chances en matière d'éducation des droits dont tous doivent pouvoir jouir sans discrimination ; ils font en outre obligation aux États signataires de garantir ces droits. Ces trois services sociaux fondamentaux sont également, de façon directe ou indirecte, au cœur de la réalisation des objectifs de développement durable. Les politiques sociales inclusives – qui garantissent la sécurité (stabilité, prévisibilité et suffisance) des revenus, des soins de santé abordables et une éducation de qualité pour tous – favorisent l'ascension sociale, et le progrès social en général, lesquels sont des accélérateurs de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

16. L'évolution vers des sociétés inclusives, équitables et résilientes passe par une réforme urgente, globale, des politiques sociales, économiques et fiscales. L'impôt direct, associé à des systèmes de protection sociale inclusifs et adaptés, peut influencer notablement sur les inégalités (voir figure I ci-après).

Figure I
Importance de l'influence potentielle de l'impôt et des transferts sociaux sur les inégalités de revenus



Source : Département des affaires économiques et sociales.

Note : L'échelle d'équivalence utilisée pour comparer les revenus des ménages est la racine carrée. On applique un code maximal et minimal (voir <http://www.lisdatacenter.org/wps/techwps/9.pdf>) à partir de l'écart interquartile (trois fois au-dessous ou au-dessus de l'écart interquartile). Pour les pays suivants, les données sur les revenus sont nettes d'impôts (sur le revenu) : Chili, Côte d'Ivoire, Égypte, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Inde, Mexique, Paraguay, Slovaquie, Uruguay et Viet Nam. Pour la France et la Pologne, les données sont mixtes, c'est-à-dire brutes d'impôts sur le revenu, mais nettes de cotisations, ou vice versa. Le coefficient de Gini est calculé pour l'ensemble de la population.

17. La mesure dans laquelle l'effet conjugué des prestations sociales et des impôts réduit les inégalités de revenus dans un pays dépend de l'efficacité des régimes, elle-même liée au niveau général de développement du pays. Au cœur de ces processus de réforme il faut des institutions compétentes, transparentes et responsables, bien coordonnées au sein des administrations publiques. En Suède et dans de nombreux autres pays européens, les transferts sociaux et les impôts permettent d'obtenir une réduction de plus de 40 % du coefficient de Gini, alors que dans des pays comme la Côte d'Ivoire, l'Inde, le Paraguay, la République dominicaine et le Viet Nam, l'effet de réduction est de moins de 4 %.

A. Vers la protection sociale universelle

18. Les systèmes de protection sociale ont principalement pour objectif de garantir un niveau de vie décent et de réduire la pauvreté et les inégalités. La protection sociale y contribue en permettant d'augmenter la productivité du travail et de faire évoluer les comportements vers des modes de vie plus sains et une planification à plus long terme, y compris l'accumulation d'actifs. Dans un système d'accès universel à une protection sociale complète et adaptée, les ménages ont également les moyens d'avoir accès à une alimentation nutritive, de mettre au premier plan l'éducation de leurs enfants et de contribuer à l'autonomisation des filles et des femmes. On y est mieux protégé contre les aléas de la vie, par exemple en n'ayant pas, lorsqu'on est un ménage pauvre, à vendre des actifs productifs pour cause de maladie ou de perte d'emploi, et en pouvant vivre de manière indépendante et dans la dignité lorsqu'on est âgé ou handicapé.

19. En matière de protection sociale, l'emploi formel (décent) joue un rôle déterminant. Les travailleurs du secteur structuré de l'économie sont généralement couverts par des régimes de protection sociale contributifs, dans la plupart des cas des assurances sociales qui couvrent une série d'aléas de la vie. Ces régimes, qui offrent des niveaux de prestations plus élevés, permettent souvent d'assurer d'autres membres de la famille. Dans la plupart des cas, ils sont financés par les cotisations des employeurs et des salariés, les risques étant mutualisés entre les membres solidaires. Les femmes, sous-représentées dans ces régimes parce que moins nombreuses dans la population active, sont souvent surreprésentées, en revanche, dans l'emploi informel.

20. Le modèle universel de protection sociale garantit la sécurité des revenus et une assistance tout au long de la vie par un mélange de régimes contributifs et non contributifs. La couverture universelle est non seulement un investissement judicieux, c'est un investissement abordable. D'après des calculs réalisés en Asie et dans le Pacifique, un « panier » de base mondial de régimes universels d'allocations familiales, d'invalidité et de vieillesse non contributifs pourrait, à raison de prestations moyennes modestes, faire chuter le taux de pauvreté de 42 % en moyenne tout en améliorant sensiblement l'accès à d'autres services essentiels²⁴. Des pays comme la Mongolie, Sri Lanka et la Thaïlande verraient ainsi leur taux de pauvreté diminuer de 60 % à 80 %. Le coût de ce panier de base se situerait entre 2 % et 6,1 % du PIB, soit bien en dessous de la moyenne mondiale de 12,9 %²⁵.

21. La mise en place durable d'un système de protection sociale inclusif et efficace doit reposer sur des visées claires et des principes partagés par les principaux protagonistes. Elle doit être fondée sur les droits et couvrir, toute la vie durant, les principaux impondérables auxquels tout un chacun peut être exposé. Il faut certes que les ressources financières soient disponibles, mais avec la volonté politique, on peut généralement mobiliser des fonds suffisants. Pour qu'un tel système suscite la confiance, il faut que les droits à prestations et que les calculs d'éligibilité soient transparents, faciles à comprendre et à communiquer, et que le versement des prestations soit prévisible et régulier. Cela nécessite des institutions compétentes, bien gérées et responsables, dotées de mécanismes externes de suivi des performances des régimes.

²⁴ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, *The Workforce We Need: Social Outlook for Asia and the Pacific* [La main-d'œuvre dont nous avons besoin : perspectives sociales pour l'Asie et le Pacifique] (Bangkok, 2023). Consultable (en anglais seulement) à l'adresse suivante : www.unescap.org/kp/2022/workforce-we-need-social-outlook-asia-and-pacific.

²⁵ OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022*.

B. Pour des services de santé abordables et de qualité pour tous

22. Des soins de santé abordables et de qualité pour tous sont une condition du bien-être et d'une vie productive. Ils mettent les ménages à l'abri des difficultés financières dans lesquelles les jetteraient des urgences de santé, contribuent à la croissance économique et renforcent la confiance dans l'État.

23. Parmi les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, l'importance cardinale de la couverture sanitaire universelle prend un relief particulier. La couverture santé universelle se caractérise par des soins de santé abordables et de qualité pour tous, facteur d'autant plus important que la population mondiale connaît un vieillissement rapide. En l'occurrence, opter pour des programmes globaux permettant à la population de vieillir en bonne santé peut permettre de limiter considérablement, à l'avenir, les besoins et les coûts.

24. L'État doit donc apporter les fonds nécessaires pour permettre d'étendre la couverture médicale aux personnes en situation de vulnérabilité, notamment. En 2019, dans les pays à revenu élevé, qui représentent 15 % de la population mondiale, les dépenses dans ce domaine se sont élevées à quelque 80 % du total des dépenses mondiales. La part, dans ce total, des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) – soit 51 % de la population mondiale – représentait, quant à elle, à peine plus de 4 %.

25. L'évolution stratégique à engager pour que tous bénéficient, en temps voulu et tout au long de la vie, de soins de santé de qualité devrait commencer par le développement de la couverture médicale des groupes à faible revenu et des personnes en situation de vulnérabilité. En ce qui concerne les changements systémiques, il faudrait mettre l'accent sur le renforcement intégré et coordonné des soins de santé primaires, véritable porte d'accès aux services. Cela doit aller de pair avec la disponibilité des centres de soins de santé primaires, la disponibilité des soins et celle du personnel de santé²⁶, qui doit être renforcée.

26. Pour les travailleurs, la protection des soins de santé devrait être étendue à tous les membres du ménage. Intégrer la couverture sanitaire universelle à la protection sociale peut permettre de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte. À cet égard, la couverture santé, en compensant notamment le manque à gagner pour ceux qui n'ont pu travailler pour cause de maladie, peut permettre d'accéder aux soins de santé sans avoir à faire face à des difficultés financières²⁷.

C. Accès de tous, dans des conditions abordables, à une éducation de qualité

27. L'investissement des pays dans une éducation de qualité pour tous doit être renforcé. Il peut aider à remédier aux problèmes liés à la pénurie d'enseignants, notamment d'enseignants qualifiés, à l'obsolescence des programmes d'études et à la vétusté des équipements et des infrastructures scolaires. Tous ces domaines doivent faire l'objet d'une révision et d'une modernisation pour pouvoir répondre aux besoins futurs du marché du travail et faciliter le passage des études à l'emploi, mais aussi pour répondre aux besoins éducatifs des catégories sociales vulnérables et marginalisées, notamment les personnes handicapées et les peuples Autochtones, tout

²⁶ Voir www.who.int/fr/health-topics/universal-health-coverage#tab=tab_1.

²⁷ Voir www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_740724.pdf (en anglais seulement).

en donnant aux générations futures une meilleure chance d'échapper à la pauvreté et à la vulnérabilité et de trouver un emploi décent qui leur convienne.

28. Peu de domaines sociaux font l'objet d'autant d'études et de rapports que les retombées économiques de l'éducation. Malgré cette abondance de connaissances, l'investissement dans une éducation de qualité est loin d'être suffisant. C'est le cas à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur, mais aussi pour le perfectionnement et l'apprentissage tout au long de la vie. En outre, il est urgent d'augmenter le nombre d'enseignants qualifiés. D'un point de vue sociétal, il est nécessaire d'aborder l'enseignement, l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences globalement, et sous un angle nouveau, notamment pour négocier la transition verte qu'appellent les changements climatiques, la transition démographique amenée par le vieillissement rapide de la population et la transition numérique née des avancées technologiques. Pour chacune de ces transitions très différentes, il faudra des compétences nouvelles, spécifiques, adaptées au marché du travail d'aujourd'hui et de demain.

IV. Intégration des considérations sociales aux cadres de développement

29. La Déclaration de Copenhague sur le développement social (1995) fait le constat que le développement social ne peut être l'œuvre du seul secteur social, ni le résultat d'initiatives fragmentaires. Pour lutter contre la pauvreté et les inégalités et promouvoir la justice sociale, il faut une « orientation des valeurs, des objectifs et des priorités » propre à permettre le progrès social et le bien-être de tous. Or, les cadres et politiques économiques, environnementaux et de l'emploi ne font pas suffisamment place aux questions sociales, ce qui a des conséquences désastreuses pour les individus, les familles et les sociétés.

30. La politique économique et de l'emploi doit permettre de faire en sorte que les nouveaux emplois créés soient des emplois décents et que l'emploi des 2 milliards de travailleurs que compte actuellement le secteur non structuré (60 % de la main-d'œuvre mondiale) soit formalisé pour s'intégrer au secteur structuré. Cette formalisation passe par un contrat de travail, des revenus adaptés, des heures de travail régulières et des conditions de travail sûres, ainsi que des droits sur le lieu de travail. C'est particulièrement important pour les femmes et les jeunes, qui tendent à être surreprésentés dans l'emploi informel. Plus de 200 millions de travailleurs qui, bien qu'ayant un emploi, vivent dans la pauvreté pourraient ainsi sortir de la pauvreté²⁸.

31. Accroître l'investissement dans les infrastructures est également nécessaire si l'on veut que chacun puisse réaliser son plein potentiel et vivre dignement. Il s'agit notamment de permettre aux milliards de personnes encore privées de ces services d'avoir accès à l'eau potable, aux services d'assainissement, à l'hygiène et à l'électricité. Il s'agit également de permettre à un tiers environ de la population mondiale qui n'en bénéficie pas encore d'avoir accès à Internet²⁹.

²⁸ OIT, *Emplois et questions sociales dans le monde : Tendances 2023* (Genève, 2023), consultable à l'adresse suivante : https://www.ilo.org/global/research/global-reports/weso/WCMS_865339/lang--fr/index.htm.

²⁹ Département des affaires économiques et sociales, *Rapport sur les objectifs de développement durable de 2023*.

A. Mobilisation des ressources intérieures en faveur des services sociaux

32. Les finances publiques nationales restent la principale source de financement des dépenses sociales dans le monde. Or, les ressources publiques nationales, dans de nombreux pays, ne peuvent suffire aux besoins et aux attentes des populations, et face à l'ampleur et à l'ambition du Programme 2030. La mobilisation des ressources nationales aux fins de l'investissement social doit être une priorité de la politique budgétaire.

33. Différentes méthodes peuvent permettre aux gouvernements de mobiliser des ressources pour assurer la viabilité fiscale et économique des services sociaux de base : augmenter l'assiette fiscale, réaffecter certaines dépenses publiques et adapter les cadres macroéconomiques, notamment. Un effort d'ensemble doit toutefois être fait pour que les emplois informels existants et ceux qui sont nouvellement créés soient des emplois décents. La politique macroéconomique peut être un moyen de libérer des fonds pour les investissements sociaux. Plutôt que de se concentrer sur des mesures de stabilisation de court terme visant à maintenir l'inflation et le déficit budgétaire à leur plus bas niveau, l'État pourrait autoriser des déficits budgétaires et des taux d'inflation légèrement plus élevés.

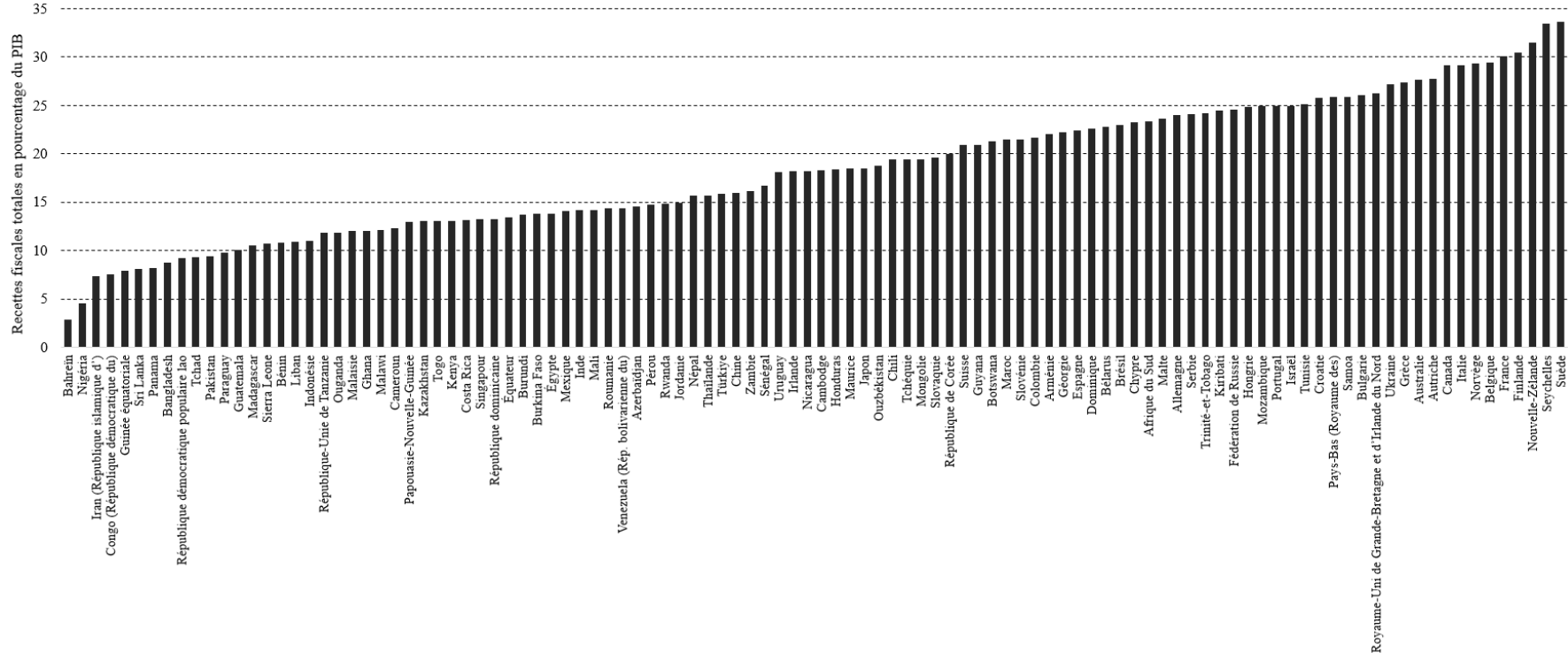
Augmentation des impôts sur le revenu, les bénéfices et la fortune

34. Élargir l'assiette fiscale par l'application de cadres réglementaires et l'utilisation de barèmes progressifs d'imposition des revenus, de la fortune et des bénéfices est un moyen efficace d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire. La réduction des inégalités en matière de richesse et de revenus passe également par un système progressif d'imposition fondé sur des objectifs de redistribution clairement définis et sous-tendu par les principes de solidarité. Pour cela, il faut que l'État et ses administrés raisonnent en termes communs, et partagent les mêmes visées stratégiques, fondées sur la confiance et les principes de solidarité.

35. Des régimes fiscaux bien conçus peuvent permettre de générer des recettes suffisantes pour soutenir l'investissement dans des domaines essentiels tels que le secteur social ou la transition vers une économie plus verte. Si les recettes supplémentaires sont dépensées à bon escient, l'État constatera également un renforcement de la solidarité et de la confiance entre groupes socioéconomiques et entre générations, et vis-à-vis des institutions publiques. De nombreux pays ont clairement la latitude nécessaire pour augmenter les recettes fiscales (voir figure II ci-après). En pourcentage du PIB, les recettes fiscales varient considérablement d'un pays à l'autre, puisqu'elles oscillent entre moins de 3 % et 34 % de ce PIB³⁰.

³⁰ Au Danemark (qui ne figure pas sur le graphique), le ratio impôts/PIB frise même les 47 %.

Figure II
Latitude en matière d'augmentation des recettes fiscales : l'exemple de nombreux pays (dernière année disponible)



Source : Département des affaires économiques et sociales.

36. L'impôt sur la consommation de base est généralement un impôt régressif et anti-pauvres. Il n'en constitue pas moins, dans de nombreux pays, une part importante des recettes fiscales totales. L'impôt progressif sur le revenu, les bénéfices et la fortune implique une évolution des taxes sur la consommation (généralement plus faciles à appréhender) à l'imposition des revenus des particuliers et des entreprises. En raison de l'importance de l'économie parallèle, il convient également d'axer les politiques concernées sur la transition vers l'emploi formel.

37. Les impôts indirects, tels que l'accise et la « sainte taxe » (taxe sur le tabac et les alcools), ont un rôle à jouer en réduisant les externalités négatives ou en limitant les biens reconnus comme nocifs. Certains pays, comme la Mongolie et la République de Corée, ont eu recours à ce type de taxes pour financer l'éducation et la protection sociale³¹.

38. Dans nombre de pays qui ont besoin de régimes fiscaux efficaces et progressifs pour mobiliser les recettes, il faudra renforcer les services fiscaux pour pouvoir concevoir, administrer et mettre en œuvre les politiques correspondantes. L'aide publique au développement (APD) pourrait servir au renforcement de ces capacités, et la coopération internationale en matière fiscale, jouer également un rôle en aidant les pays dans leur lutte contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites.

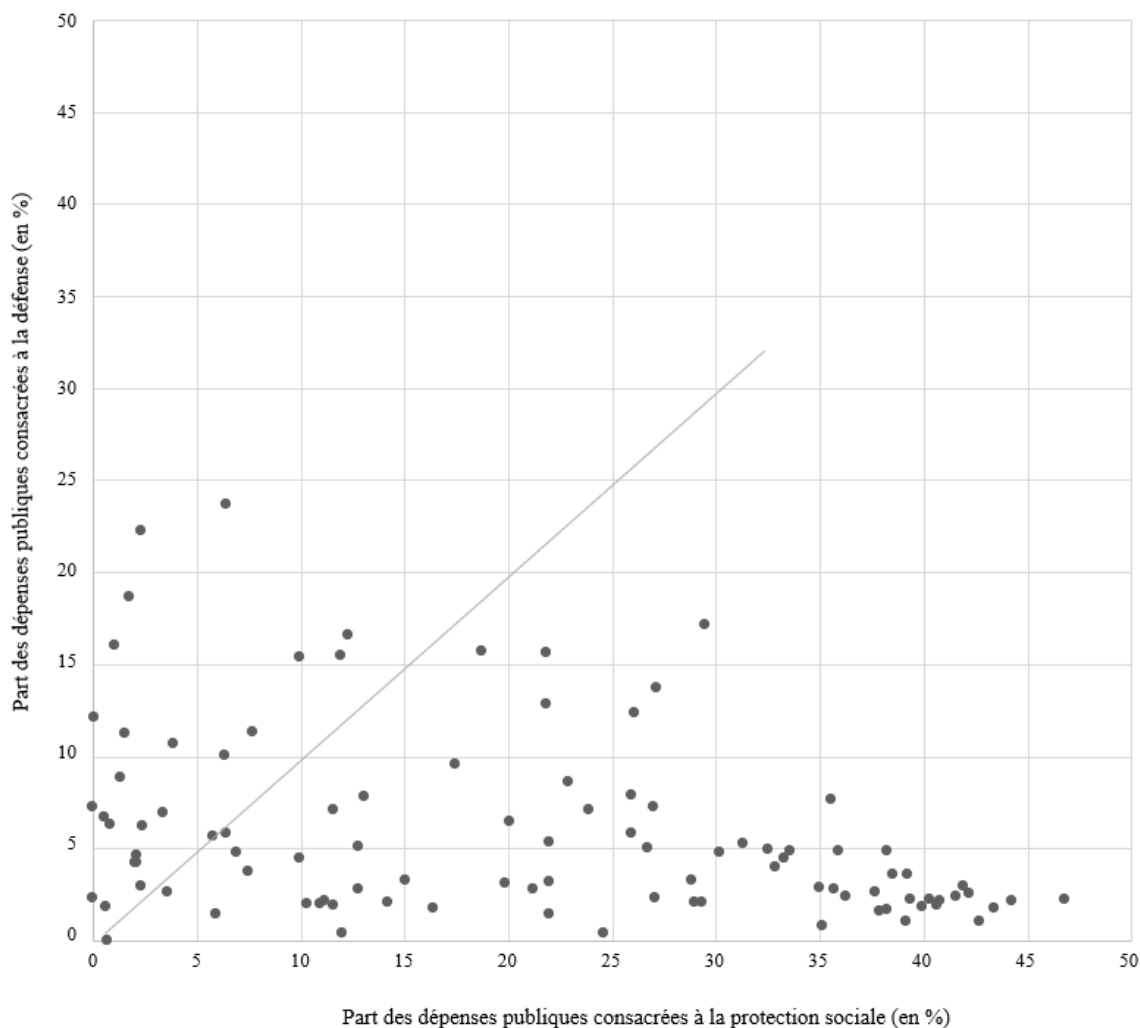
Réorientation des dépenses publiques vers le développement social

39. Dans la plupart des pays, l'allocation de ressources budgétaires aux services sociaux relève de choix politiques. Les fonds dont manquent les services sociaux pour pouvoir offrir des prestations complètes, inclusives et de qualité dépendent de choix politiques qui consistent souvent à reléguer les dépenses sociales en marge des politiques publiques.

40. Les gouvernements doivent étudier les voies et moyens par lesquels ils peuvent redéfinir leurs priorités en matière de dépenses publiques au profit des services sociaux. Une façon de le faire serait de réorienter vers l'investissement social, par exemple, les dépenses élevées à impact potentiellement réduit. Du point de vue des recettes publiques, cette solution serait neutre sur le plan des dépenses, ne demandant qu'un débat interne au sein du gouvernement. Pour illustrer cette éventuelle redéfinition des priorités, la part des dépenses publiques consacrée à la protection sociale est comparée ici à celle qui va à la défense (voir fig. III ci-après). Dans près d'un quart des pays sur lesquels des données sont disponibles, les dépenses consacrées au secteur de la défense dépassent les dépenses du secteur de la protection sociale. Tous les pays à revenu élevé tendent à dépenser beaucoup plus en protection sociale qu'en défense. Pour les pays en développement, le tableau est très contrasté et ne semble pas lié aux revenus du pays.

³¹ Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « How to Finance Inclusive Social Protection » [Financement d'une protection sociale inclusive] (Bangkok 2018). Consultable à l'adresse suivante : www.unescap.org/resources/policy-guide-how-finance-inclusive-social-protection.

Figure III
Près d'un quart des pays consacrent une plus grande part de leurs dépenses à la défense qu'à la protection sociale (dernière année)



Source : Département des affaires économiques et sociales.

41. Une autre option consiste à réaffecter (supprimer) les aides d'État sur les carburants et l'électricité, par exemple. Bien souvent, ces subventions, qui profitent avant tout aux plus aisés, plus grands consommateurs de ces produits, sont fondamentalement injustes.

42. La réaffectation des fonds peut également être axée sur un domaine social particulier, par exemple la protection sociale. Bien souvent, dans les pays en développement, les régimes de protection sociale sont de taille réduite, non coordonnés et morcelés. Ils tendent également à faire double emploi avec d'autres régimes semblables et sont souvent inefficaces et relativement coûteux par rapport aux services rendus. Les remplacer par un système complet, bien coordonné, de protection sociale minimale permettrait d'augmenter les retombées socioéconomiques tout en ramenant les frais d'administration à une fraction de ce qu'ils sont actuellement, sans parler de leur relative inefficacité pour ce qui est de l'aide réelle apportée aux plus pauvres. Bien des pays gagneraient à continuer de renforcer les capacités de leurs services d'évaluation afin de pouvoir déterminer en toute

confiance, à partir de données probantes, les pratiques optimales en termes d'efficience et d'efficacité.

B. Création d'une marge de manœuvre budgétaire pour le développement social grâce à l'action internationale

43. Les efforts nationaux et internationaux doivent aller dans le même sens pour dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au maintien des acquis du développement et à l'accélération des progrès vers la réalisation du Programme 2030. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des conséquences désastreuses sur le bilan comptable de la plupart des pays. Nombreux sont les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire qui croulent aujourd'hui sous les dettes et le remboursement de leurs intérêts et peinent à faire les investissements sociaux nécessaires. Dans le même temps, le volume des bénéfices transférés par les sociétés vers les paradis fiscaux est passé de 2 % à 37 % entre 1970 et 2019. En termes de recettes publiques, la perte de revenus correspondante à l'échelle mondiale se chiffre à environ 217 milliards de dollars par an³².

44. En 2020, les 64 pays les plus pauvres du monde ont consacré plus d'argent au remboursement de leur dette aux pays et institutions les plus riches qu'en soins de santé³³. La coopération multilatérale à l'échelon international peut également permettre de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour les dépenses sociales : il s'agit de faire en sorte que la capacité de prêt des banques de développement régionales, sous-régionales et nationales soit proportionnelle aux besoins financiers des pays en développement. Les engagements pris par les donateurs à l'égard des pays en développement, en matière d'aide publique au développement – consacrer à celle-ci 0,7 % de leur revenu national brut – tiennent une place absolument essentielle dans l'apport à ces pays du soutien financier dont ils ont besoin. Maintenir des niveaux d'endettement viables et lutter contre le risque de surendettement ne peut se faire sans une réforme de l'architecture internationale de la dette.

45. Des efforts sont en cours pour mettre en place une architecture financière internationale plus durable et plus résiliente et pour renforcer la coopération internationale en matière de fiscalité, qui reste essentielle dans la lutte contre les flux financiers illicites, y compris l'évasion et la fraude fiscales. Sur le continent africain, on chiffre les pertes annuelles dues aux flux financiers illicites à 3,7 % du PIB total, soit près de deux fois le montant total de l'aide publique au développement³⁴. Restreindre ces flux pourrait permettre à ces pays de dégager en ressources l'équivalent de la moitié de leur déficit en matière de financement des objectifs de développement durable. Dans la Déclaration politique adoptée lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé en septembre 2023 sous les auspices de l'Assemblée générale³⁵, les États Membres ont exprimé leur soutien à un grand nombre de réformes visant à accroître le financement du développement durable.

³² Voir www.wider.unu.edu/publication/new-global-estimates-profits-tax-havens-suggest-tax-loss-continues-rise (en anglais).

³³ Ibid.

³⁴ Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique* (Genève, 2020), consultable à l'adresse suivante : https://unctad.org/system/files/official-document/aldcafrica2020_fr.pdf.

³⁵ Résolution 78/1 de l'Assemblée générale, annexe.

C. Conjonction des politiques sociales, économiques et environnementales au service du développement social et de la justice sociale

46. Les politiques sociales ne peuvent à elles seules garantir le progrès social si la politique suivie dans les autres domaines ne va pas dans le même sens, voire porte atteinte à ces objectifs. Les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable sont étroitement imbriquées. Les problèmes transversaux nécessitent des solutions intégrées. Il est nécessaire de conceptualiser les éléments de synergie entre ces domaines et d'en tenir clairement compte dans les programmes politiques coordonnés et dans les architectures institutionnelles. Or, des concepts tels que la transformation de l'économie, la durabilité et l'inclusion correspondent souvent à des objectifs que bien des gouvernements et des organismes internationaux poursuivent de manière séparée.

47. Des politiques économiques faisant une place aux grandes orientations sociales peuvent donner de meilleurs résultats sociaux et économiques. De même, la croissance économique ne peut être vraiment durable que si elle est inclusive. Au niveau national, comme il est indiqué plus haut, la politique budgétaire peut avoir des répercussions directes, en termes de redistribution, sur les plus pauvres du fait des choix de politique fiscale et de dépense publique. De même, à mesure que les pays évoluent vers une économie verte, les politiques sociales peuvent permettre des retombées équitables à tous les échelons de la société. Convenablement gérée, la transition écologique et sociale vers une économie durable peut favoriser l'élimination de la pauvreté, la justice sociale, la création d'emplois et la croissance économique.

48. Les systèmes de prévoyance sociale ont un rôle indispensable à jouer dans l'atténuation des effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques et l'adaptation des personnes et des familles. La fréquence et l'intensité croissantes des phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, typhons, vagues de chaleur ou inondations, notamment) et l'impact disproportionné qu'ils ont sur l'économie des pays à faible revenu et les catégories de population en situation de vulnérabilité menacent d'accroître les inégalités. De même, les mesures de protection sociale peuvent diminuer les effets négatifs de certaines politiques environnementales. Réduire les subventions destinées aux combustibles fossiles, fermer les mines et limiter l'exploitation des forêts peut être gros de conséquences, en effet, sur les moyens de subsistance des plus pauvres et des populations rurales ; l'arrêt des activités industrielles polluantes peut entraîner également des pertes d'emplois, même si de nouveaux emplois verts sont créés. Les allocations de chômage, le recyclage et la reconversion sont quelques-unes des solutions à prévoir, parallèlement aux programmes en faveur de l'environnement, si l'on veut soutenir une transition équitable vers une économie verte. De même, il est préférable que les politiques d'éducation soient conçues parallèlement aux politiques industrielles nationales. Il s'agit d'aligner les programmes scolaires nationaux sur les besoins futurs du marché du travail et sur les compétences qui seront nécessaires, en fonction des stratégies nationales de transformation industrielle adoptées, ainsi que de mieux accompagner la formation tout au long de la vie.

49. Dans l'intérêt de l'élaboration conjointe des politiques, les ministères ou les organismes nationaux spécialisés peuvent contribuer à la coordination interministérielle et, partant, à de meilleures retombées sociales. En Indonésie, par exemple, l'Office national de planification du développement formule et détermine les politiques de développement de l'État et veille à la synergie entre la planification, la budgétisation, la réglementation et les institutions aux niveaux central et régional.

50. Le caractère participatif des processus de conception, d'exécution et de suivi des politiques sociales et autres politiques sectorielles est une condition essentielle pour favoriser la justice sociale. La Déclaration de Copenhague de 1995 entendait placer la personne humaine au centre du développement en veillant à la pleine participation de tous. Près de 30 ans plus tard, nombreux sont les pays qui n'ont pas atteint cet objectif. Trop souvent, les populations en situation de vulnérabilité sont insuffisamment représentées et insuffisamment associées aux décisions sur ces politiques, politiques dont elles ont souvent, pourtant, le plus grand besoin. La mise en place de régimes et de programmes de nature à inspirer la confiance et à susciter le plus large soutien, et qui s'attaquent aux inégalités structurelles et favorisent des sociétés plus équitables, ne peut se faire sans leur voix, sans leurs connaissances et sans leur participation active. Sur le plan institutionnel, la mise en place des conditions d'un processus décisionnel inclusif passe par le renforcement du dialogue social, l'amélioration des mécanismes de concertation multipartite et le soutien aux organisations de la société civile qui permettent aux personnes en situation de vulnérabilité de faire entendre leur voix.

V. Conclusion et recommandations

51. Les fortes inégalités de revenus et de richesses qui perdurent, voire augmentent, dans de nombreux pays, sont préjudiciables aux ménages et à la société. Elles limitent la croissance économique et les efforts déployés pour éliminer la pauvreté et la faim, et elles affaiblissent également les liens de confiance et de solidarité. Elles sont aggravées par les disparités en matière d'accès aux services de base (éducation de qualité, soins de santé, eau propre, assainissement, électricité, entre autres). Fonctionnant comme des cercles vicieux, bien souvent de génération en génération, ces carences de l'accès aux services les plus élémentaires créent un engrenage de la pauvreté qui ferme les portes, sur le plan professionnel, nuit à la progression des revenus et réduit à néant les ambitions. Le monde n'assure pas son travail de justice sociale et fait mentir l'engagement qui a été pris au cœur du Programme 2030 : créer un « monde juste, équitable, tolérant et ouvert, où les sociétés ne fassent pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables soient satisfaits ». Face à des milliards de laissés-pour-compte pris au piège de la pauvreté et prisonniers d'emplois informels qui ne connaissent que l'incertitude et la vulnérabilité, les perspectives, s'agissant d'honorer cet engagement et de réaliser les objectifs de développement durable, sont plutôt sombres.

52. Le Sommet social mondial envisagé pour 2025 serait l'occasion ou jamais d'œuvrer à un nouveau consensus mondial autour de ces ambitions et de prendre des engagements concrets en faveur de sociétés sans laissés-pour-compte, équitables et résilientes. Avec un plan d'action pour le développement social adapté au XXI^e siècle, il permettrait d'asseoir solidement la réalisation des objectifs de développement durable et de préserver les progrès à long terme.

53. S'appuyant sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social de 1995 pour accélérer les progrès de la réalisation des objectifs de développement durable, et forts des engagements connexes qu'ils ont pris dans les textes issus du Sommet sur les objectifs de développement durable en 2023, les États Membres souhaiteront peut-être étudier les recommandations suivantes :

a) **Redonner la priorité à des politiques de développement social propres à garantir à tous des services de qualité :**

- **Promouvoir une vision des services sociaux fondée sur les droits humains et améliorer la conception et la mise en œuvre des politiques, en les fondant sur des données probantes, afin d'offrir des services sociaux efficaces et équitablement répartis garantissant une couverture universelle en matière de santé et de protection sociale ainsi qu'une éducation de qualité pour tous. Pour cela, envisager notamment une augmentation des investissements dans les infrastructures, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène et de l'énergie ;**
- **Mettre en place des régimes complets et bien coordonnés de protection sociale universelle en investissant dans les bonnes pratiques, fondées sur des données probantes, notamment en renforçant les capacités des services nationaux d'évaluation pour qu'ils puissent orienter les fonds publics vers des politiques et des régimes de protection sociale dont l'efficacité et l'efficience ont été démontrées.**

b) **Veiller à ce que les ressources nationales et internationales mobilisées soient suffisantes pour faire face à l'ampleur des défis que doivent relever les pays en matière de développement social :**

- **Accroître l'investissement social en mobilisant les ressources nationales en faveur des politiques sociales, au moyen de l'élargissement de l'assiette fiscale et de l'imposition progressive des revenus, des bénéfices et de la fortune, et redéfinir les priorités en matière de dépense publique, notamment en renonçant aux subventions rétrogrades (par exemple, les subventions sur les carburants et l'électricité), et en renforçant les services fiscaux nationaux pour qu'ils aient les moyens de concevoir, d'administrer et de faire appliquer ces politiques ;**
- **Renforcer la coopération multilatérale afin de contribuer à dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux dépenses sociales en veillant à ce que la capacité de prêt des banques de développement régionales, sous-régionales et nationales soit à la mesure des priorités nationales de développement et des besoins de financement des pays en développement ;**
- **Veiller à ce que les pays donateurs respectent leurs engagements en matière d'APD et procèdent aux réformes propres à asseoir l'architecture financière internationale sur des bases durables et résilientes, avec un mécanisme international de désendettement amélioré et une coopération internationale renforcée en matière de fiscalité.**

c) **Renforcer la responsabilité, la transparence et les capacités du secteur public et systématiser les dispositions institutionnelles permettant de renforcer l'inclusivité :**

- **Mettre les considérations sociales au cœur des cadres de développement en menant de front les politiques sociales, économiques et environnementales. À cette fin, conceptualiser les facteurs de synergie dès la conception des politiques et dans leur mise en œuvre à tous les niveaux, et mettre en place une architecture institutionnelle propice à la coordination interministérielle et à un fonctionnement en harmonie ;**
- **Prendre des mesures pour que la conception, l'exécution et le suivi des politiques soient inclusifs et participatifs, notamment en renforçant le dialogue social et les mécanismes de participation multipartite, et en soutenant les organisations de la société civile.**